

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Mars 2021

53X21

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL FONDS D'ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION AGRICOLE

Le Maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide pour l'aménagement et la gestion agricole. Le taux de subvention est de 60% du montant hors taxes des études et actions.

L'agriculture est une composante majeure du territoire métropolitain, tout particulièrement de celui du Pays d'Aix qui constitue l'un des « greniers agricoles » indispensables au déploiement des politiques alimentaires locales.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, dans le cadre de sa Charte Agricole, au travers d'un programme d'actions pérenne, est lui-même investi depuis longtemps sur le sujet et accompagne les initiatives communales ou intercommunales en faveur du développement local attendu.

De plus, la Chambre d'agriculture est pleinement investie dans ce domaine et mène sur le terrain, en collaboration avec les collectivités, de nombreuses actions en ce sens.

Dans ce contexte, la Commune des Pennes Mirabeau souhaite désormais aussi agir à son échelle pour préserver durablement son potentiel agricole.

La Commune veut promouvoir le développement d'exploitations tournées vers la vente directe et les circuits courts, la production de légumes, fruits, et tous autres produits prisés par les consommateurs locaux petits et grands, en frais ou transformés. La mise en relation avec des entreprises implantées localement et en recherche de produits agricoles est également à favoriser.

Ainsi, pour atteindre ses objectifs, la Commune a besoin, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, de conduire l'ensemble des travaux de nature à étayer la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée
Étude et Mise en place d'une ZAP	30 240€	18 144€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération, SOLLICITE l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental,
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 05 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI